



## **COMMISSION COMMUNAUTAIRE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

**REUNION DU 19 AVRIL 2012**

### **COMPTE RENDU**

La réunion s'est tenue le jeudi 19 avril 2012 deux mille douze, à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, salle Picasso.

#### **Etaient présents:**

#### **Présidence :**

Mme BLAZY, Vice-présidente déléguée à l'Habitat et au Logement, en l'absence de Mr LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### **Membres de la commission :**

Mme BENASSAYAG, Conseillère communautaire, Mairie de Villeneuve-Loubet suppléante de monsieur le Maire de la Colle-sur-Loup

Mme PRADELLI, Adjointe au Maire de Biot (représentant Mr le Maire de Biot)

Mme SATTONET – Conseillère Générale CG 06

#### **Représentants des associations:**

Mme MULLER et Mr STUERGA – Association Valentin HAÜY

Mr DEBANDT- Association des Paralysés de France

Mr PITARD – Association des Paralysés de France (suppléant)

Mr VIEILLEDENT – Association des Amis Parents Enfants Inadaptés

Mme BRIFFA - Fédération Nationale des Associations d'usagers des Transports

#### **Représentants de l'Administration:**

Mr LAUGEOIS- Directeur Architecture et Bâtiment

Mr JACQUART- Direction des Déplacements et Infrastructures (représentant Mme RISTORI-MARIN, Directrice de Déplacements Infrastructures)  
Mme ROY – Direction Réseau Envibus  
Mme DELAFOLLIE – Direction Architecture et Bâtiment  
Mme SENTENAC – Responsable du Service Gestion et Coordination – DGAAD

### **Représentants des communes**

Mr BOUZEREAU – Représentant la commune de Bezaudun les Alpes  
Mr CYPRES – Représentant la commune de Valbonne  
Mme TANTOT, Mr CALIFANO et Mr PASSERON – Représentant la commune d’Antibes Juan les Pins

### **Etaient excusés :**

Mr ROSSI, Maire de Roquefort-les-Pins  
Mr DERMIT, Maire de Biot  
Mr DAUNIS, Maire de Valbonne  
Mr BERKESSE, Maire de la Colle sur Loup  
Mr GIRAUD, représentant la commune de Vallauris  
Mr MASCARELLI, Maire de Bouyon  
Mr LANTERI, Maire de Conségudes

Le représentant de la Préfecture des Alpes-Maritimes  
Mme TROTOBAS, Conseillère communautaire, Mairie d’Antibes (suppléante de monsieur le Maire de Biot )  
Mme TOULEMONDE, Conseillère communautaire, Mairie de Valbonne (suppléante de monsieur le Maire de Valbonne)

Mr HOYON – Conseil de Développement CASA

Mr CARRIE, Directeur général des services – Communauté d’Agglomération Sophia Antipolis  
Mr GRANADOS, Directeur général adjoint – Aménagement et Développement Durable du territoire  
Mme REVEAU – Directrice Habitat Logement  
Mme RISTORI-MARIN – Directrice Déplacements et Infrastructures  
Mme RETI- Directrice Réseau Envibus

### **Etaient absents :**

Le représentant du Conseil Régional

Le représentant de l’Union fédérale des consommateurs  
Le représentant de l’Association des Amis Parents Enfants Inadaptés

Mme Le Maire de Cipières

Mr Le Maire de Coursegoules  
Mr Le Maire de Gréolières  
Mr Le Maire des Ferres  
Mr Le Maire de Roquesteron-Grasse

Le représentant de l'Union régionale des associations de parents d'enfants déficients  
auditifs  
Le représentant de la Confédération Nationale du Logement

\*\*\*\*\*

En préambule, Mme BLAZY remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette nouvelle réunion de la Commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Elle précise que cette rencontre a pour objet de présenter les réalisations en matière de mise en accessibilité sur le territoire de la CASA, effectuées durant l'année 2011 et invite chacun des membres à se présenter (tour de table).

Six ans après la naissance de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, elle observe et constate que les communes et collectivités commencent à adopter le réflexe de mettre en adéquation les préconisations de mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, dès la phase de la conception d'une opération.

Mme BLAZY laisse ensuite la parole à Mr LAUGEOIS, directeur Architecture et Bâtiments.

## **1- LES ENJEUX DU RAPPORT DE MISES EN ACCESSIBILITE 2011**

Dans un premier temps et à la lumière d'un power point synthétisant les informations contenues dans le rapport 2011, Mr LAUGEOIS s'attache à rappeler les fondements de la loi précitée et souligne que l'échéance réglementaire approche : réalisation des travaux de mise en accessibilité avant le 10 février 2015 (voirie, espaces publics, bâtiments ...)

Il poursuit en rappelant brièvement la composition et les missions de la commission communautaire pour l'accessibilité des personnes handicapées, présente aussi pour fédérer les instances en charge de l'accessibilité présentes dans les communes.

A ce propose, il évoque pour mémoire la distinction des missions existant entre :

- Commission communale d'accessibilité : qui examine les projets de travaux soumis au titre de l'accessibilité des personnes handicapées, à l'aménagement ou à la modification d'un ERP, procède aux visites de réception des ERP de catégorie 2 à 4, à des visites de contrôle et examine les aménagements destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public et la voirie
- Commission communale pour l'accessibilité : qui dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, qui établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant

L'accent est mis sur la nécessité, pour les communes de plus de 5000 habitants de constituer une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées. Il donne la liste des communes ayant créé cette commission, selon éléments portés à la connaissance de la CASA.

Mr LAUGEOIS précise que le rapport 2011 a été élaboré, comme chaque année, sur la base des éléments fournis par les communes, sollicitées dès octobre 2011. Il rappelle ensuite les modalités réglementaires, se déclinant comme suit :

- le porté à la connaissance de la Commission pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (objet de la présente réunion)
- puis prise d'acte par le Conseil communautaire (juin 2012)
- enfin diffusion à l'Etat et aux différents partenaires institutionnels et administratifs, en application des dispositions de l'article 45 de la loi précitée.

Il revient sur l'objet du rapport 2011 qui a pour vocation d'apporter un éclairage sur les évolutions en matière d'accessibilité (depuis les années précédentes) et sur l'identification de ce qui a effectivement réalisé en 2011 et sur les perspectives.

Une précision est apportée sur l'objectif principal de ce rapport qui n'est autre que de veiller aux actions mises en œuvre par les 16 communes de la CASA (2011), sur l'ensemble de la chaîne de déplacements. Concrètement, il s'agit de faire en sorte de la rendre la plus praticable possible, tant pour les personnes à mobilité réduite que pour les personnes valides, qui au cours de leur vie, y trouveront toujours un bénéfice.

De manière générale, Mr LAUGEOIS invite les communes à communiquer les grandes lignes des aménagements qui sont réalisés en terme d'accessibilité, pour les projets en cours de réalisation ou ceux à venir. La diffusion de ces éléments à la Commission communautaire pour l'Accessibilité (ou autrement dit, à la CASA) est nécessaire, et n'est pas conditionnée à l'existence ou non d'une Commission communale.

S'agissant des réflexions menées courant 2011 par la Commission Communautaire pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, dont le détail figure dans le rapport présenté, il évoque :

- la Commission du 15 juin 2011
- la participation de la CASA à diverses réunions sur l'accessibilité
- la création en 2010 d'un groupe de travail technique destiné à échanger avec les communes (et leurs techniciens) sur les questions relatives aux mises en accessibilité et tout particulièrement sur la réalisation du PAVE. Les techniciens de la CASA peuvent apporter leur expertise en terme de veille juridique et de méthodes. La toute dernière réunion s'est tenue le 16 novembre 2011.

## **2 - LES REALISATIONS CONDUITES EN 2011**

### **Déplacements et Transports**

La parole est laissée à Mr JACQUART qui commence par indiquer que sur le plan des déplacements (infrastructures communautaires), la CASA s'attache à rendre accessible toute la chaîne du handicap.

Concernant les arrêts de bus type Charte d'Aménagement des Points d'Arrêts, la trentaine d'aménagements réalisés jusqu'à présent permettent d'accueillir tous les usagers de transports sur des quais totalement accessibles et sécurisés. L'enveloppe allouée pour ce type d'aménagement s'élève à environ 300 000 € par an, pour l'ensemble du territoire CASA.

Il encourage les associations de personnes à mobilité réduite ainsi que les communes à participer à la mise en place des points d'arrêts type charte, en faisant connaître ceux pour lesquels, ils estiment judicieux d'aménager. Ce travail collaboratif aurait pour atout de permettre la mise en place d'une étude de faisabilité dans un premier temps et conduire le cas échéant à une priorisation (programmation de réalisation).

Parallèlement à cela, et en matière de prospective, Mr JACQUART fait savoir que le projet de réalisation du Pôle d'Echanges d'Antibes (Projet Bus Tram) s'attache à prendre en compte l'accessibilité des usagers et des passants. Les travaux du Pôle d'Echanges devraient débuter en fin d'année pour s'achever fin 2013 début 2014.

Concernant les actions effectuées par le Réseau Envibus, Mme ROY fait observer que cette année encore, l'ensemble des conducteurs ont été sensibilisés et formés à la prise en charge à bord des personnes à mobilité réduite. Elle souligne la participation de l'Association des Paralysés de France, dont la participation active est précieuse durant les sessions de formation.

Celles-ci consistent entre autres à faire monter dans les bus les conducteurs préalablement installés dans des fauteuils roulants. Cet exercice a pour vocation de porter un regard différent sur les difficultés que peuvent observer les Personnes à Mobilité Réduite et a pour atout d'ôter toute appréhension dans leur prise en charge.

Mr DEBANDT souhaite intervenir pour apporter confirmation des vertus de cette formation, qui a également pour atout d'instaurer un dialogue et des moments d'échanges. Il souligne cependant que, pour des questions de sécurité, les chauffeurs doivent demeurer à leur poste sans possibilité d'aider physiquement les Personnes à Mobilité Réduite lors de leur montée dans le véhicule. Il ajoute que pour autant, d'autres façons d'aider demeurent (parole etc ...)

Enfin, il fait savoir que parfois, les conducteurs s'interrogent sur l'identité des interlocuteurs à contacter pour répondre à leurs questions ou propositions en terme d'accessibilité. Mr JACQUART répond que tous les services opérationnels des directions de la CASA sont à même d'apporter toutes les informations utiles et de procéder si nécessaire aux études de faisabilité (techniques, sécuritaires etc ...). Il insiste sur le fait qu'il est préférable de faire remonter la demande d'information par écrit : un courrier appellera une réponse formalisée.

Sur ce point, Mme BENASSAYAG souhaite savoir si la procédure est identique selon l'identité du demandeur (personne, collectivité, association etc ...). Mr JACQUART répond par l'affirmative et ajoute que, selon le cas, si la compétence ne relève pas de la CASA, celle-ci ne manquera pas de diffuser la demande auprès de l'institution ou organisme compétent.

Mme ROY évoque ensuite la mise en œuvre du suivi du matériel roulant (98 % accessible) et précise qu'un audit est actuellement mené sur les points d'arrêts en cours (objectifs : contribuer au développement des arrêts et à leur choix, être critique sur les actions à mener). Un retour complet et exhaustif sera apporté d'ici quelques mois.

## **Logements**

Mme BLAZY prend la parole et informe de la présence de la CASA à la table ronde organisée le 25 mai 2011 visant à réunir les collectivités et les bailleurs sociaux afin de leur permettre d'échanger sur les différents aspects de la loi de 2005.

Le détail de cette démarche partenariale est donné dans le rapport 2011.

Elle précise que l'inventaire actualisé des logements sociaux réservés aux Personnes à Mobilité Réduite sur le territoire CASA fait apparaître 28 logements accessibles, dont 19 réalisés par la SACEMA. Elle ajoute que la poursuite de ces objectifs est une priorité et donne l'exemple du projet de réalisation de 60 logements à Antibes dont 3 accessibles PMR (Résidence Emma, comprenant donc deux 2 pièces en rez-de-chaussée et un 3 pièces en étage, pour répondre au souhait de l'Association des Paralysés de France).

Sur les problématiques de demandes de logement social pour les Personnes à Mobilité Réduite, elle distribue en séance un formulaire téléchargeable sur internet. Elle précise que la CASA travaille en étroite collaboration avec les bailleurs pour en produire le plus possible, la réflexion est systématique pour chaque opération.

Mme BLAZY poursuit sur l'importance de prendre en compte les notions de réhabilitation énergétique et d'adaptabilité des logements anciens.

Mr DEBANDT souligne la nécessité de prendre en compte au préalable tous les aspects de la demande de logement social formulée par une personne handicapée. Pour Mme BLAZY, ceux-ci sont justement étudiés dès lors que le formulaire est complété et en cela, il permet de cibler au mieux l'offre et la demande.

Mr LAUGEOIS ajoute qu'il s'agit là d'une des missions de l'Observatoire de la Demande de Logement social.

### **Equipements cadre bâti**

Mr LAUGEOIS s'attache à présenter les réalisations dans le domaine des équipements communautaires, dont le patrimoine bâti a été diagnostiqué en 2010.

Il précise qu'un programme pluriannuel d'action est a été établi pour la période courant jusqu'en 2015. A ce moment là, tous les bâtiments communautaires auront répondu à l'ensemble des prescriptions réglementaires.

Il fait observer cependant qu'en cas de difficulté d'aménagement des mises en accessibilité sur le cheminement entre deux équipements publics, celle-ci est très souvent levée grâce au partenariat et au travail collaboratif avec les communes.

Il donne l'exemple de la Médiathèque des Semboules à Antibes avec sa proximité avec la Halte Garderie (prise en compte de l'espace commun de la voirie).

### **Réalisations des communes**

En complément de toutes les précisions contenues dans le rapport 2011, la parole est laissée aux représentants des communes présents, pour aborder les grandes lignes de leurs mises en accessibilité.

➤ **Commune d'Antibes Juan les Pins**

Mr PASSERON indique qu'avec près de 130 bâtiments communaux diagnostiqués, la commune entre actuellement dans une phase cruciale pour laquelle le « noyau dur » des mises en accessibilité devra être opéré (articulation avec le PAVE et priorisations annuelles).

En 2012, seront poursuivies les interventions programmées ainsi que la prise en charge des demandes d'interventions ponctuelles.

Mr CALIFANO ajoute qu'en matière de voirie, 96 traversées piétonnes ont été rendues accessibles et qu'en 2012, le travail consistera à finaliser l'accessibilité voirie du secteur du centre ville (exemple : équipements sonores et visuels des feux tricolores) et à développer celle sur le reste du territoire communal (année 2013 et suivantes).

Mr STUERGA évoque les difficultés de circulation sur certains trottoirs de Juan les Pins.

➤ **Commune de Bézudun les Alpes**

Mr BOUZEREAU indique qu'à ce jour, la commune n'a pas programmé de mise en accessibilité particulière, hormis celles qui pourront être opérées dans le cadre de la création d'un « bistrot de pays » (toilettes PMR à vérifier).

➤ **Commune de Biot**

Mme PRADELLI précise que de nombreux travaux ont été effectués sur de petits ERP (presbytère, église ...), ainsi qu'en matière de traversées piétonnes : les points stratégiques sont régulièrement mis aux normes (rond point de la Nouria en cours).

Elle indique par ailleurs que le diagnostic des ERP (PAVE) sera très prochainement établi. A ce propos, elle informe de la tenue d'une réunion du comité de pilotage du PAVE le soir même, qui aura pour objet d'étudier le cahier des charges du futur bureau d'études.

Enfin, à l'instar des autres participants, elle constate que les agents (personnels, élus etc...) en lien avec les problématiques d'accessibilité, ont de plus en plus le réflexe de veiller aux mises aux normes d'accessibilité dans les situations quotidiennes.

➤ **Commune de Valbonne**

La parole est donnée à Mr CYPRES qui dresse la liste des aménagements effectués en 2011 sur la commune. Il précise par ailleurs qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage sera commandée pour l'élaboration du diagnostic (PAVE) dont le cahier des charges est en cours de production.

➤ **Commune de Villeneuve-Loubet**

Mme BENASSAYAG fait savoir que le PAVE de la commune est en cours d'élaboration, avec l'aide d'un bureau d'études chargé d'établir le diagnostic, état des lieux. Le programme des mises en accessibilité des ERP devrait être lissé sur 2 ans.

**Autres échanges**



Mme SATTONET interroge les représentants des communes sur les éventuelles difficultés observées dans la compatibilité entre les obligations réglementaires de mises en accessibilité et les contraintes imposées par les règles d'urbanisme.

En d'autres termes, cette interrogation porte plus largement sur la traduction de l'obligation de mise en accessibilité dans les grands documents d'urbanisme tel que le SCOT.

Mr JACQUART confirme la prise en compte de ces problématiques dans le Plan de Déplacements Urbains de la CASA, illustrées tout particulièrement dans le Guide des aménagements de la voirie (qui juridiquement parlant, s'impose à l'ensemble des communes membres) et la Charte des Points d'Arrêts élaborée en 2006.

A ce propos, il suggère qu'une relecture soit prochainement apportée à ce document pour actualisation, compte tenu également de l'intégration des 8 nouvelles communes dans l'agglomération.

Mr DEBANDT considère que la révision du SCOT est l'occasion d'affiner la réflexion sur les mises en accessibilité à intégrer dans l'urbanisme du territoire. Elle pourra être abordée dans le cadre du groupe de travail du Conseil de Développement.

Sur la question de l'accessibilité des aménagements intérieurs, Mme BLAZY confirme que pour toute nouvelle opération (logements etc ...), les promoteurs sont tenus de donner la ventilation des logements accessibles, dans le sens « adaptables » (cuisine américaine, toilettes larges etc ...). Si pour Mme BENASSAYAG, cette disposition est difficile à contrôler en amont, Mme TANTOT rappelle que le certificat de conformité délivré a posteriori fait foi.

S'agissant des commerces, Mr PASSERON précise que la commune veille à ce que les aménagements (soumis à autorisation) aient le moins d'impact possible sur l'espace public (flux, circulation etc ...)

Pour conclure, Mr LAUGEOIS rappelle que les préoccupations de tous seront entendues, dans un esprit d'entraide et de partenariat. Il tient à nouveau à souligner que les services de la CASA se tiennent à la disposition des communes et associations pour réfléchir avec elles à toutes propositions d'amélioration ou toute question sur la faisabilité (assistance).

Enfin, Mme BLAZY remercie chaque participant pour sa contribution.

Bien que les avancées soient notables et encourageantes, elle estime que les aménagements réalisés jusqu'à présent font montre d'une réelle volonté d'amélioration qui ne saurait exister sans ambition, ni réalisme. Le mot d'ordre demeure « l'accès à tous pour tous ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures.

Madame Marguerite BLAZY

Vice Présidente  
Déléguée à l'Habitat et au logement